



Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest

numéro 4

février 1980

Editorial

Aux frontières de la francophonie: le Manitoba français.....	1
Un écrivain francophone de l'Ouest canadien.....	14
Lettre de Lord Selkirk à Mgr Plessis.....	15
Lettre de Joseph Riel à Gabriel Morice, o.m.i.....	20
Petites nouvelles.....	46
Maria Chaput-Arbez, Pour l'enfant que j'ai fait...	47



200 Avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba.
R2H 0H7

1(204) 233-0210

Chers lecteurs,

A Saint-Boniface, le froid et les occupations n'ont pas empêché quelques professeurs de se réunir et de préparer pour vous le quatrième bulletin du CEFCO. Il saura vous plaire si nous en jugeons par les commentaires reçus au cours de l'année.

D'abord, monsieur René Préfontaine, ministre adjoint au ministère des affaires culturelles et du patrimoine du Manitoba, a eu l'amabilité de nous permettre la publication d'une communication qu'il a donnée en Angleterre. Tous ceux qui s'intéressent à la francophonie au Manitoba: linguistes, historiens, sociologues, hommes de loi, instituteurs, etc., se rendront compte plus que jamais que la langue française offre encore des signes de santé fort encourageants.

Des divergences d'opinions existent toujours. Elle éclatent au quatre coins du pays et des chefs de file ne se lassent pas d'essayer de rallier les forces dispersées. Rien de nouveau dans ce scénario si bien connu. Au tout début de la colonie de la Rivière-Rouge, Lord Selkirk rêvait d'harmonie au sein de la population. Monsieur Hubert Mayes, professeur à l'Université de Winnipeg, nous présente les confidences écrites de Lord Selkirk à l'adresse de Mgr Plessis, évêque de Québec.

Et puisque nous sommes dans la veine des confidences, il faut lire les "fracassantes" révélations de Joseph Riel à un écrivain qui lui demandait de "dire la vérité, toute la vérité" sur les événements de la Rivière-Rouge. Lettre inédite que bien peu de chercheurs ont pu consulter. Nous la laissons dans sa forme première afin de ne pas lui faire perdre sa force d'éloquence.

Continuez à nous écrire. D'ici quelque temps, nous aurons pour vous "le coin des lecteurs".

Annette Saint-Pierre

Aux frontières de la francophonie: le Manitoba français

Communication présentée par M. René Préfontaine,
sous-ministre des Affaires culturelles et du patrimoine du Manitoba

Huitième Biennale de la langue française à Jersey, janvier 1980

Introduction

Ma communication est inscrite sous le premier des trois thèmes de la Biennale. En ma qualité de représentant de la province du Manitoba, je traiterai de notre cas particulier sous trois aspects: aperçu historique, situation aujourd'hui et état de la langue. Tout en étant indirecte, ma réponse à la question: "Une langue française ou des langues françaises?" restera pertinente, je l'espère.

J'ai intitulé cette communication "Aux frontières de la francophonie" parce que, comme vous le constaterez, le Manitoba, au coeur du continent nord-américain, est bien loin des grands centres d'expression française, et les francophones qui y habitent sont vraiment noyés dans cette mer que constituent les sociétés anglo-canadienne et américaine. Cependant, et je suis fier de le proclamer, "ce petit peuple canadien-français au Manitoba a la vie dure - et qui dure et qui dure..."⁽¹⁾ Sa situation vous intéressera tous parce que, comme moi, vous croyez j'en suis certain, "qu'aucune des régions francophones du globe ne pourra survivre seule sans connaître au moins, l'existence de la francophonie mondiale"⁽²⁾ et les éléments qui la composent, y inclus les petites communautés d'expression française de l'Ouest canadien.

Aperçu historique

Les francophones de l'Ouest canadien constituent un pourcentage minime de la population aujourd'hui. Au Manitoba, l'aînée des quatre provinces occidentales, ils sont en nombre plus faible que les Canadiens de langue maternelle ukrainienne ou allemande.⁽³⁾ Mais ils ne sauraient être considérés

comme un "groupe ethnique" au même titre que les Néo-Canadiens issus de l'immigration, et ce, pour deux raisons bien simples: ils appartiennent au premier des "deux peuples fondateurs" du Canada, et ils font partie de l'un des deux blocs dont la langue est officielle au Canada.

Historiquement, leur élément - ou leur race si l'on préfère, occupe une importance de premier plan, non seulement pour l'ensemble mais spécifiquement dans l'ouest, par les explorations commencées sous le régime français et continuées après la conquête; et, sous le régime anglais, par leur rôle dans la traite des fourrures, où ils ont créé un type et un mode de vie originaux, celui du voyageur, qui prolongeait le type plus ancien du coureur de bois.

Les noms français qui émaillent toute la carte de l'Ouest canadien et américain témoignent de cette présence qui s'est poursuivie à travers tout le 19e siècle et jusqu'à nos jours. Je souligne cette continuité du fait français dans l'ouest, qui confère aux nôtres un sens profond de l'identité; aucun autre groupe n'en saurait revendiquer de semblable, exception faite des Amérindiens qui y étaient bien avant nous.

Peu après la confédération de 1867, soit en 70, lorsque le Canada s'est annexé une première province à l'ouest de l'Ontario, le Manitoba, la population de cette colonie, dite de la Rivière-Rouge, bien que très restreinte (quelques milliers de personnes) était en majorité francophone, c'est-à-dire canadienne-française et métisse. Et c'est un jeune métis, Louis Riel, qui a négocié les conditions de l'annexion. L'Acte du Manitoba, avec ses garanties constitutionnelles et linguistiques, consacrait "le caractère bi-racial de la colonie", pour emprunter l'expression d'un historien manitobain.⁽⁴⁾

Au cours des décennies qui ont suivi, témoins d'une immigration massive de colons de l'Ontario et de l'Europe centrale au Manitoba, puis dans les deux autres provinces de la Prairie (créées peu après 1900), les Canadiens français, devenus très minoritaires, ont perdu des droits qu'ils tenaient pour acquis, surtout en ce qui touche le système scolaire. Au Manitoba, le français allait être aboli comme langue officielle dans la législature et les tribunaux en 1890. La suppression des écoles confessionnelles la même année amena la trop fameuse "Question des Ecoles du Manitoba" qui a ébranlé la politique fédérale et a eu des retentissements jusqu'à Londres et à Rome, au tournant du siècle. Cependant, dans le mouvement de peuplement de la

Prairie, les Canadiens français ont implanté eux aussi des colonies agricoles, répliques lointaines des "paroisses" du Saint-Laurent, avec leur mode de vie caractéristique - et même leurs "rangs".⁽⁵⁾

Pour revenir un peu en arrière, la pénétration dans l'ouest sauvage des 18^e et 19^e siècles a donné lieu au métissage, aux alliances des blancs avec les femmes autochtones, ces blancs étant d'abord et surtout des Canadiens français; une nouvelle race a ainsi émergé du 19^e siècle, les Métis. Leur vie économique était centrée sur la chasse au bison, ce fameux coureur de plaines... tant que l'espèce ne fut pas exterminée - un chapitre peu glorieux dans l'histoire de l'ouest canadien, et surtout américain...⁽⁶⁾

La race métisse est difficilement identifiable aujourd'hui; elle a perdu ses chances de survie culturelle. Mais la nationalité canadienne-française est restée vivace dans l'ouest, renforcée traditionnellement par l'apport du Québec.

Dans les perspectives élargies, c'est-à-dire par nos racines, par les échanges presque continus entre le Québec et les minorités, par l'aide reçue en ressources et en personnes, par la langue toujours, nous sommes un prolongement du Québec. Nous partageons la même culture, au sens généreux que lui donne la commission Laurendeau-Dunton, cette commission d'enquête qui a réaffirmé avec vigueur le caractère biculturel du Canada.⁽⁸⁾ A bien des points de vue, donc, notre 'francité' est québécoise, même si nous ne sommes pas des Québécois.

Pour être juste, j'ajouterai que les minorités francophones de l'Ouest canadien se sont intégré des apports européens importants avec l'arrivée, vers la fin du siècle dernier et au début du vingtième, de véritables colonies françaises, belges, suisses parfois, et de chefs de file très dynamiques dans la colonisation, tel notre Dom Paul Benoît au Manitoba. Les régimes de laïcisation en France ont contribué à ces renforts. Un de ces immigrés européens devenus Canadiens français, Donatien Frémont, qui a rempli une carrière de journaliste et d'historien, a écrit un ouvrage anecdotique sur "les Français dans l'Ouest canadien", parmi lesquels le pittoresque ne manque pas.⁽⁹⁾

Cette immigration européenne a contribué et contribue encore à la qualité de la langue dans nos milieux minoritaires. C'est toujours un sujet d'étonnement pour ceux qui ne nous connaissent pas d'entendre, dans les coins les plus

reculés de nos immenses plaines parfois, un français d'une finesse à faire rougir les boursiers des "French Departments" des universités anglo-canadiennes.

Cela dit, je m'empresse d'ajouter que langue et culture chez nous ne sont pas de tout repos. Un professeur de l'université Laval est venu il y a une quinzaine d'années effectuer une enquête sur l'état du français au Manitoba. Pendant quelques semaines, M. Gaston Dulong a interviewé des jeunes, fait passer un test de langue à plusieurs centaines d'élèves, rencontré des éducateurs. Dans un petit rapport provisoire il jetait un cri d'alarme. "La situation du français au Manitoba est extrêmement grave": ainsi résumait-il son "impression générale".⁽¹⁰⁾

Cependant, de grands changements sont survenus au régime scolaire depuis lors, et c'est bien le régime scolaire qu'il dénonçait. On était aux dernières années de ce que j'appellerais la persécution tranquille.

A partir de 1916, une ou deux générations de Franco-Manitobains ont appris le français scolaire dans l'illégalité. L'anglais seul était permis comme langue d'enseignement. La grande romancière manitobaine Gabrielle Roy a évoqué quelque part la légendaire visite de l'inspecteur; on se hâtait de cacher les livres à son arrivée; un véritable système d'alerte impliquant maîtresse et élèves... Sans doute il est impossible que tous les fonctionnaires du ministère aient toujours été dupes! Une entente tacite s'est développée, voulant qu'on ferme les yeux devant les groupes bien organisés. (Car nous avons une tradition de compromis au Manitoba. On tâche de tirer le meilleur parti de principes qui, appliqués littéralement, pourraient être désastreux.) Le coup de 1916 a provoqué la création d'une organisation francophone militante, l'AECFM (Association d'éducation), qui se donna comme tâche de maintenir un programme de français en sus des programmes officiels, en comptant évidemment sur beaucoup de bénévolat, des collectes, des heures supplémentaires de travail, etc. Ce programme allait être éventuellement reconnu, et sous le gouvernement conservateur de Duff Roblin (1958-67), le français fut graduellement réhabilité au niveau primaire, pour être enfin autorisé à tous les échelons sous le régime de son successeur néo-démocrate, Ed Schreyer (actuellement gouverneur général du Canada).⁽¹¹⁾

Cette mesure, la Loi 113 (1970), qui a fait date au Canada anglais, survenait toutefois dans un contexte qui en réduisait considérablement les effets réels: celui de la centralisation scolaire, en marche dans les provinces de

l'Ouest selon différentes modalités, partout nuisibles aux minorités françaises (même si une commission présidée par un de nos plus distingués chefs de file, le juge Alfred Monnin, réussissait en 1958 à délimiter les unités administratives scolaires en tenant compte de la composition ethno-culturelle de la population). Présentement, on essaie de trouver des aménagements pour regrouper dans certaines écoles au moins les élèves dont les parents désirent un enseignement français intégral - l'école française, comme on dit. Et j'ose croire que M. Dulong serait heureux d'en trouver quelques-unes au niveau primaire et une au secondaire, rattachée au Collège universitaire de Saint-Boniface, à côté d'autres qui sont mixtes. En fait, nos enseignants souhaiteraient des administrations scolaires exclusivement francophones, car les conseils scolaires mixtes entraînent d'interminables problèmes quand des francophones de leur arrondissement veulent se prévaloir pleinement de la loi 113.

Quoi qu'il en soit, une enquête comme celle de M. Dulong, axée sur le scolaire et sur un groupe d'âge limité, ne rend pas compte de toute la réalité. A la même époque (1963), un des derniers jésuites qui ont été recteurs du collège de Saint-Boniface, Alfred Ducharme, abordait le problème de la culture française au Manitoba comme "un fait social".⁽¹²⁾ Il avait bien raison. Il se situait devant une société. (Un des premiers à employer cette expression: société franco-manitobaine.)

Situation aujourd'hui

En plus de cette continuité historique que j'ai évoquée, nous trouvons encore aujourd'hui au Manitoba une population francophone homogène, groupée en majeure partie dans le sud de la province, dans un ensemble de paroisses ou communautés, chacune dotée d'organisations sociales, culturelles, et même financières (les Caisses populaires). Dans chacun de nos villages ou hameaux, dans certains quartiers de la banlieue winnipegoise, on trouve des services en français: services gouvernementaux, professionnels, commerciaux. Il existe d'ailleurs une grande cordialité dans les rapports sociaux et les liens de parenté demeurent forts. Il est possible, si on y tient, de vivre une bonne partie de sa vie en français.

Tout cela peut paraître bucolique, dépassé, effrité... Et il est bien sûr que le monde du travail salarié, sauf exception, exige l'anglais

quotidiennement et influence le comportement. Il est sûr aussi que nous ne sommes pas représentés de façon satisfaisante dans les corps publics, les gouvernements, les conseils scolaires... De fait, l'étude du P. Ducharme s'inquiétait des changements profonds dans notre société, découlant de l'urbanisation, des centralisations scolaires, des "mass media", et de toutes leurs implications, y compris les attitudes intimes et personnelles qui opposent souvent deux générations, à la campagne aussi bien qu'à la ville. Et il disait que sans un plan d'action global, concerté, l'avenir du français chez nous était menacé. Il souhaitait voir ce plan global mis en oeuvre par l'Association d'éducation.

Plus récemment, à mesure que le gouvernement provincial prenait charge de l'enseignement français, celle-ci, devenue la Société Franco-Manitobaine ou SFM (1968), diversifiait effectivement son action. Le domaine culturel, l'animation sociale, la promotion économique, la formation politique, autant de secteurs, en plus du scolaire, qui sont discutés lors de ses congrès annuels, qui se tiennent à Winnipeg et qui sont très animés.

Depuis 1970 environ, on a parlé d'effervescence culturelle. En plus des saisons du Cercle Molière, troupe de théâtre qui compte plus de cinquante ans, on présente les spectacles les plus divers ainsi que des expositions au Centre culturel franco-manitobain, qui est maintenu grâce à des subventions des gouvernements provincial et fédéral. Une troupe de danse y a aussi ses locaux. On compte une vingtaine de comités culturels dans la province. Nous recevons des artistes québécois et français en tournée chaque année, et désormais nous envoyons aussi de nos interprètes et de nos comédiens en stage ou en tournée. Nous comptons des musiciens, des chansonniers, des folkloristes qui se sont fait connaître en dehors de la province et même du pays. Un mouvement de chant choral, "Mélo-Mani", regroupe plusieurs chorales françaises et organise un ralliement chaque année à Saint-Boniface. Des disques français et des livres français sont produits au Manitoba.⁽¹³⁾ De création moins récente, le service municipal des bibliothèques à Saint-Boniface et le service provincial ailleurs développent des bibliothèques françaises et bilingues très utiles. Notre journal hebdomadaire, La Liberté, après une période creuse, prend un nouvel essor et joue de mieux en mieux le rôle d'un journal engagé au service de sa communauté. Pour sa part, la presse électronique est florissante.

En effet, l'implantation de la radio française dans l'Ouest, sans aide de l'Etat, au cours de années 1940 et 50, représente un effort collectif tel qu'on n'en verra plus jamais. Depuis que Radio-Canada a acquis les stations créées par les nôtres (1973), radio et télévision de langue française ont connu une expansion phénoménale, avec des antennes de relais desservant même des petites communautés isolées.

Tout cela serait-il venu trop tard? Un dilemme en effet se pose ici. Malgré toutes les ressources dont elle dispose, certains reprochent à la société d'Etat, Radio-Canada, de ne pas refléter le milieu... Et il existe dans la population une désaffection qui ne correspond pas aux coûts initiaux consentis pour ces développements.

Avancements d'un côté, donc; reculs de l'autre. C'est un dilemme plus général quand on regarde, d'une part, ces atouts nouveaux (libéralisation scolaire, les ondes françaises, mentalité plus tolérante chez les jeunes anglophones) et d'autre part, les pertes d'effectifs.

Je ne veux pas vous accabler de chiffres, mais on ne saurait fermer les yeux devant le phénomène d'assimilation. Un spécialiste des chiffres, et un observateur de la situation franco-manitobaine, le P. Richard Arès, ne se montre pas très rassurant pour l'avenir.⁽¹⁴⁾ Un autre s'inquiète à son tour d'une tendance qui contribue beaucoup à l'assimilation, l'exogamie; il cite le cas d'une paroisse française urbaine où les unions mixtes représentent près de la moitié du total des mariages.⁽¹⁵⁾ Que dire des paroisses bilingues, comme il en existe aussi!

Depuis le milieu du siècle surtout, le décalage tend à s'accentuer entre francophones d'origine et francophones de fait. Le recensement de 1971, par exemple, qui distinguait entre "origine française" et "langue maternelle française", nous attribuait 86,000 âmes dans la première colonne et 60,000 dans la seconde. Le chiffre serait de beaucoup réduit dans une troisième colonne: "le français langue d'usage".

On entend dire fréquemment que dans une minorité ethnique, en Amérique du Nord du moins, l'identité s'atténue à la deuxième génération, se perd à la troisième. Pour ma part, je ne prends pas cela pour une règle ni un postulat. Des faits le contredisent. Nous avons de petites minorités religieuses et ethniques qui ne vacillent pas, au Manitoba justement (juifs, huttérites...).

Je crois trop en la personne, je crois trop aux imprévus, aux impondérables, je crois trop au dynamisme français et canadien-français.

Etat de la langue

J'ai dit que même si nous n'étions pas Québécois, notre 'francité' est québécoise; les minorités canadiennes-françaises à l'Ouest de la vieille province en sont un prolongement. Cela vaut aussi pour la langue, parlée et écrite.

Tous sont d'accord pour distinguer dans toute langue deux niveaux: le niveau académique, correct, et à la rigueur, classique; et la langue populaire, plus ou moins laxé. Au Canada français, la langue accuse un écart grave, et ce n'est pas à moi de parler ici des galopades du joual.

Je m'aventure à dire que l'écart est moins généralisé parmi les francophones de l'Ouest que parmi la masse des francophones québécois. Je pourrais citer de nombreux témoins.

Nombreux également, ceux qui ont observé que le juron - le "sacre" - est beaucoup moins répandu chez les nôtres que dans les milieux populaires du Québec. Les formes de jurons, parmi les nôtres, tendent plutôt à emprunter à l'anglais qu'à remuer le sanctuaire.

Un sociologue du collège de Saint-Boniface, Gabriel Bertrand, reprenait dernièrement l'observation sur les niveaux de langue en s'inspirant d'un théoricien américain (C.A. Ferguson) que je ne peux suivre lorsqu'il dissocie la "communication verbale", appelée Low, et le niveau High, "code" appris à l'école et réservé à certaines circonstances officielles... La réalité n'est pas aussi catégorique. Bertrand ajoute un troisième terme, d'où son expression triglossie, pour dépeindre "l'écartèlement linguistique au Manitoba français".⁽¹⁶⁾ Au français correct, s'opposent deux autres pôles, le français parlé et l'anglais. Il distingue en plus deux groupes d'âge. Chez les gens de moins de 35 ans, plus touchés dans leur jeunesse par l'environnement anglais, l'anglais serait aussi courant et spontané que le français commun, et le français correct serait laissé pour les occasions de nécessité. Chez les aînés, le français commun servirait toujours à la communication quotidienne, et l'anglais serait laissé au salon avec le français académique! Bertrand nuance ces observations, qui me paraissent valables, et qui nous laissent cependant

dans une situation peu confortable. Car la jeune génération prendra rang à son tour parmi les aînés...

Mais l'inconfort, nous y sommes habitués. Notre situation n'a jamais été confortable, à vrai dire. Je veux croire que ceux des nôtres qui choisiront désormais de rester dans "l'inconfort" avec le français, ou qui trouveront plus confortable de vivre en anglais, le feront consciemment; je souhaite que ce soit une décision éclairée; et j'estime que les uns et les autres s'en porteront mieux intérieurement.

Il est à noter qu'aucun des observateurs que j'ai mentionnés ne suggère l'abdication; l'un d'eux suggère cependant de respecter ceux qui opteraient pour l'assimilation (Ducharme). Personnellement, je suis moins offusqué de croiser des jeunes Canadiens français qui parlent anglais entre eux, trouvant cela plus naturel, que par des lacunes chez ceux qui ont des responsabilités, que ce soit dans les organes d'information, à la société Radio-Canada, chez les chefs d'entreprises, dans le clergé, et avant tout chez les parents et dans le monde de l'éducation. Je suis moins offusqué d'entendre des expressions comme barauder, vernailler, qui sont courantes parmi nous, que par la paresse intellectuelle chez ceux qui sont censés véhiculer la langue correcte (comme le montre l'usage continuuel d'expressions empruntées: feedback, input, attitude de wait and see, brainwash, backlash...). Je suis moins offusqué d'entendre: "il va viendre" pour "il va venir", ou "ils sontaient" au lieu de "ils étaient", que de constater le laxisme, l'usage d'anglicismes répandu même dans les magazines de grande circulation publiés à Paris.

Que dire du parler métis? Il existe encore. Ce n'est pas une langue ni un dialecte. C'est une parlure, qui aurait pu se développer en un patois, ou en une sorte de créole du Nord. Le créole que le poète André Breton appelle un "parler tout de cajolerie".⁽¹⁷⁾ Le parler métis, quand il est pur, est aussi pur que le français acadien - quand celui-ci est pur! Certains le comparent effectivement au français des Acadiens.

On croit généralement que le français métis tient de l'influence des missionnaires du 19e siècle dans l'Ouest, qui ont compté dans leurs rangs des francophones européens, bretons en particulier. Toujours est-il que c'est charmant, je vous l'assure, d'entendre le véritable accent métis, tel qu'on peut l'entendre dans certains de nos patelins comme Saint-Laurent ou St-Eustache, ou même à Winnipeg parfois. Il s'agit en effet d'un accent particulier

auquel s'ajoutent certains canadianismes anciens et quelques mots originaux, qui ont pu emprunter aux langues indiennes (ou amérindiennes). Quand il y a déformation dans la prononciation, elle est bénigne, guère plus grave que dans maints parler régionaux du Québec ou de France.

Un Manitobain qui a longtemps vécu parmi les Métis affirme que certaines tournures sont incompréhensibles à un francophone non habitué.⁽¹⁸⁾ Il cite un exemple: un Métis de Saint-Lazare s'adressant à un étranger répétait: "A qui toé?" Il voulait dire simplement à son visiteur interloqué: "Qui es-tu?"

Il est à noter que le parler métis prononce métif. Cette terminaison est souvent dite ou écrite par des blancs aujourd'hui, par légère moquerie. Mais elle aurait pu être validée à mon avis. L'espagnol n'a-t-il pas mestizo pour métis? Le premier missionnaire et évêque de Saint-Boniface, Provencher, écrivait (et prononçait sûrement) métif, et au féminin, métive.

Peut-on écrire en métis? Le Manitobain Edmond Buron, traducteur érudit qui a fait carrière à Paris, donne la parole à un Métis dans un récit sur "le Carcajou", publié dans une revue littéraire en 1934.⁽¹⁹⁾ Permettez que j'en cite quelques lignes.

"Sil treuve ung camp ou eune cabane de chasseur, il a tôt fait d'y pénétrer en premier après s'être asseuré qu'elle est déshabillée. Alors il déménage tot ce qu'il trouve et desrompt ce qu'il ne peut enlever. En été il ira jeter les débris dans une rivière o ung lac. On a raconté qu'ayant trouvé sa cabane gâtée et détruite par un carcajou, un chasseur avait été moult étonné de voer apparemment intact ung baril à moitié rempli de farine qu'il ot laissé por la saison suivante. Que croyez-vous que notre immonde voyou eût imaginé? - Vodrais vos le dire en latin por ce que l'estoire est déshonnête... Sauf votre respect vos le conterai por l'amour la vérité; mais que je l'auray déduite, m'en excuserez se vos plat. Li vilain avait enlevé le covercle sans fracas, et, sauf le respect que je dois à la compagnée, avait fait à tant ses honteux besoins que la farine était conchéiée toute en toute par grand plenté de saloperies."

Le reste du récit est captivant, pittoresque autant que cet animal futé que les "sauvages", dit Buron, "appellent le diable des bois".

Enfin, vous aurez deviné facilement par mes propos que pour nous, de l'Ouest canadien, du Manitoba, il n'est pas question de langue française au pluriel. Nous nous réclamons de la langue française, que nous croyons assez souple pour admettre des accents divers, et des peuples plus divers encore, et capable de s'enrichir de cette diversité. Nous nous réclamons de la langue française, que nous croyons assez souple pour admettre des accents divers, et des peuples plus divers encore, et capable de s'enrichir de cette diversité. Nous nous réclamons de la langue française parce que c'est elle qui nous permet de communiquer le mieux entre nous, au Canada, puis avec le monde francophone. Nous nous réclamons de la langue française parce qu'elle est porteuse de civilisation, et que sa littérature est championne de la liberté et des plus hautes valeurs humaines.

Nous vivons aux frontières de la francophonie. Raison de plus pour préconiser une seule langue française, celle que nous avons conservée tant bien que mal, en résistant et en luttant dans le passé.

Nous avons des groupes de jeunes Manitobains qui vont en France chaque année (naguère un groupe de danse, les Gais Manitobains; aujourd'hui les Jeux Floraux du Collège de Saint-Boniface). Ce sont des retrouvailles. Les Chambre de Commerce du Québec envoyaient chez nous récemment des hommes d'affaires en séjour d'information; ceux qui furent reçus parmi nous se sont sentis tout à fait chez eux. Nous avons chez nous des professeurs québécois et haïtiens; nous envoyons dans l'Est du Canada de nombreux fonctionnaires bilingues. Nous recevons des coopérants français, des agriculteurs français; nous envoyons des nôtres en Afrique noire et au Maghreb, en stage ou en poste technique où la communication s'effectue en français. Ce sont des échanges féconds pour les deux parties. Les Belges et les Suisses établis au Manitoba ont été et sont encore parmi les plus industriels et les plus dynamiques de la communauté francophone. Présentement on s'apprête à recevoir des familles de réfugiés vietnamiens. Les livres de Gabrielle Roy sont connus sous les tropiques; on peut trouver à Saint-Boniface bon nombre de livres d'auteurs africains et nord-africains parmi les plus marquants. Je pourrais continuer ainsi...; vous comprenez ce que je veux dire.

Nous nous réclamons donc d'une langue française forte, vraiment internationale, non figée certes, mais soucieuse d'authenticité et se respectant

elle-même, maternelle et nourricière, et qui ne désavoue aucun de ses enfants... même les plus éloignés, même ceux qui sont allés barauder et vernailler⁽²⁰⁾ dans l'Ouest canadien, en se permettant un peu de métissage.

NOTES

1. Léo Brodeur: "Le balancier qui fait l'histoire". CEFCO (Centre d'études franco-canadiennes dans l'ouest) numéro 3, octobre 1979.
2. Ibidem.
3. De langue maternelle ukrainienne: 60,250.
De langue maternelle allemande: 73,375.
De langue maternelle française: 54,745 (sur une population totale de 1,021,510).
Dans la région métropolitaine de Winnipeg, qui représente environ la moitié de la population de la province, les proportions sont similaires. (Statistiques Canada: Recensement du Canada de 1976. Population: caractéristiques démographiques. Langue maternelle).
4. Antoine d'Eschambault, "Le groupe français au Manitoba", Lionel Dorge, Introduction à l'étude des Franco-Manitobains, Société historique de Saint-Boniface, 1973.
5. Dans son étude sur "le rang, type de peuplement rural du Canada français", Pierre Deffontaines écrit: "Par l'Outaouais, la Rivière-aux-Français, les Grands Lacs, le rang sortit même de son domaine forestier; il atteint les Prairies de l'Ouest; au Manitoba, des rangs bordent les rives de l'Assiniboine jusqu'à Portage-la-Prairie; ils jalonnent la Rivière-Rouge (...); sur la Seine (au nom bien français), ils forment des enclaves, enfermés au milieu des townships, à Lorette et Sainte-Anne. Bien d'autres îlots existent: à Saint-Laurent sur le lac Manitoba, à Fort-Alexander sur le lac Winnipeg, à Rivière-du-Rat (Saint-Malo), sur la Saskatchewan du Sud (Saint-Laurent) Batoche, Saint-Louis), sur la Saskatchewan du Nord, autour de Prince-Albert et même vers le Nord autour de Le Pas."
La société canadienne-française, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, p. 31.
6. Un ouvrage qui se détache de tous les écrits consacrés à nos Métis par son ampleur et sa rigueur, est celui de l'ethnologue français Marcel Giraud, Le Métis canadien.⁽⁷⁾ L'auteur se consacre depuis plusieurs années à l'histoire de la Louisiane.
7. Paris, Institut d'ethnologie, 1945.
8. Rejetant le sens trop général et moderne de civilisation, et le sens humaniste traditionnel, la commission définit la culture: "une manière globale d'être, de penser, de sentir; c'est un ensemble de moeurs et d'habitudes, c'est aussi une expérience commune; c'est enfin un dynamisme propre à un groupe qu'unit une même langue".
Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, livre I, Ottawa, 1967, p. XXI.

En ce sens, les Franco-Manitobains appartiennent pleinement à l'une des deux "cultures dominantes" au Canada. L'avant-propos continue: "Comme il y a deux cultures principales, dont l'influence s'exerce, à des degrés très différents, dans l'ensemble du pays."

9. Winnipeg, La Liberté, 1959.
10. "L'état actuel du français au Manitoba", Archives du Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB).
11. Sur la situation scolaire des travaux récents seraient à consulter, comme l'étude de Gilbert-L. Comeault, "La question des écoles du Manitoba - Un nouvel éclairage", *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, juin 1979, et la thèse de Paul-Emile Leblanc, "Le statu de la langue française comme langue d'enseignement au Manitoba de 1916 à nos jours" (Université d'Ottawa, 1968), Archives du CUSB.

Un autre exemple de l'esprit d'accommodement qui prévaut dans la pratique: tout "illégal" qu'il était à la législature et au judiciaire, le français a été utilisé occasionnellement à la Chambre, par les députés ou ministres francophones, de même que dans les cours de justice quand besoin en est.

Je me dois d'ajouter ici que depuis la rédaction de cet exposé, un redressement a été finalement apporté à la loi de 1890 qui proclamait l'anglais seule langue officielle du Manitoba. Après une longue bataille judiciaire menée par un homme d'affaires de Saint-Boniface, M. Georges Forest, la Cour Suprême du Canada vient de déclarer que cette mesure n'était pas conforme à la constitution, et le français a repris un droit de cité qu'il avait si lentement reconquis sur le plan scolaire. Les conséquences pratiques de ce jugement ne seront peut-être pas lourdes dans l'immédiat, mais il s'agit d'une victoire de principe dont l'importance n'a pas échappé à la presse, lorsque la décision du plus haut tribunal a été rendue, un peu avant Noël dernier.

12. "La culture française au Manitoba", Archives du CUSB.
13. Musiciens: Marius Benoist, Marcien Ferland.
Chansonniers et interprètes (liste provisoire): Gerry et Ziz, Marc Kolt, Suzanne Jeanson, Nicole Brémault, Daniel Lavoie, Maurice Paquin, la famille Laroche. La mode des "boîtes à chansons" au Québec au cours des années 1960 s'est étendue au Manitoba français sous l'impulsion d'éducateurs (Aimé-Onil Dépôt, Antoine Gaborieau) et d'animateurs du poste CKSB (Christian Leroy...).
- Folkloriste : P. Martial Caron.
- Chorales: les Intrépides, les Blés au vent, plusieurs groupes ruraux.
- Disques: les Intrépides, Gerry et Ziz, Gilberte Bohémier.
- Livres: éditions du Blé, éditions Bois-Brûlés, éditions des Plainnes.
14. Qui fera l'avenir des minorités francophones au Canada? Société historique de Saint-Boniface, 1972.

15. Mgr Maurice Baudoux, "Les Franco-canadiens de l'Ouest: constitutifs d'une société francophone canadienne", Mémoires de la Société Royale du Canada, 4e série, XIII, 1975 (publié en tiré à part).
16. "La triglossie ou l'écartèlement linguistique au Manitoba français", CEFCO (Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest), numéro 2, mai 1979.
17. Préface au Cahier d'un retour au pays natal d'Aimé Césaire, Paris, Présence africaine, 1971, p. 21.
18. M. Henri Létourneau, conservateur au Musée de Saint-Boniface.
19. Le trésor des lettres, vol. II, numéro 8, 1er février 1934.
20. Barauder: errer, vagabonder; vernailler: flâner, aller çà et là.

Note: Ce travail fut affectué grâce à la collaboration du CEFCO, avec Rossel Vien à la recherche.

Un écrivain francophone de l'Ouest canadien

L'écrivain Joseph Lebel, décédé en 1955 et mieux connu sous le pseudonyme de Jean Féron, a laissé à son fils de Zénon Parc quantité de textes inédits.

La somme de travail de cet écrivain est très impressionnante. Un chercheur devra consacrer au moins un an à étudier les oeuvres de cet auteur - publiées et inédites - afin de le faire connaître dans le monde littéraire.

En attendant, une bio-bibliographie s'impose. Valérie Poulin a déjà commencé le travail de recherche et le bulletin prochain pourra sûrement fournir plus de détails sur l'écrivain.



POUR VOS LECTURES

Poésies religieuses et politiques, par Louis "David" Riel, Editions des Plaines, 51 pages, \$5.00. Le livre est une ré-impression de l'édition de 1886.

De ta soeur, Sara Riel, par Mary Jordan, Editions des Plaines, 180 pages.

Lettre de Lord Selkirk à Mgr Plessis

le 30 décembre 1918

En général, le CEFCO s'intéresse à tout ce qu'on a écrit en français dans l'Ouest canadien. La lettre suivante se conforme à la première de ces conditions, mais elle a été écrite non pas au Canada mais en France par une personne qui n'a passé que quelques mois dans l'Ouest. Donc, à proprement parler, cette lettre ne s'inscrit pas dans le cadre de nos recherches. Cependant, il nous a semblé qu'elle mérite l'attention de nos lecteurs pour deux raisons: non seulement elle est due à la plume de l'un des personnages les plus illustres de l'Ouest canadien (Lord Selkirk), mais encore elle traite d'un événement important dans la vie de la colonie de la Rivière-Rouge, à savoir l'arrivée en 1830 du Révérend John West, missionnaire anglican qui fit construire la première école protestante dans l'ouest. Cet intérêt historique justifierait à lui seul la publication de la lettre, mais le fait qu'il se double d'un intérêt linguistique lui confère l'importance d'un véritable document de collectionneur. On ne saurait manquer d'apprécier la connaissance de la langue française dont le comte fait preuve, ainsi que le ton fort diplomatique sur lequel il adresse sa demande à Mgr Plessis, évêque de Québec.

Il est intéressant de noter que Selkirk rédigea la lettre à Pau, où il s'était installé avec Lady Selkirk et deux de leurs trois enfants quelques mois auparavant. Dans cette station climatique qui, depuis les premières années du 19e siècle jusqu'à la première guerre mondiale, attirait une clientèle de riches familles britanniques,

Selkirk espérait guérir de la tuberculose dont il était atteint. Malheureusement, le mal étant très avancé, le climat ne produisit pas les résultats espérés et le comte mourut le 8 avril 1920. Il fut inhumé dans le cimetière protestant d'Orthez, petite ville située quarante kilomètres à l'ouest de Pau.

La lettre de Lord Selkirk, dont l'original est conservé dans les Archives archiépiscopales de Québec, est extraite du volume Documents relating to Northwest Missions 1915-1827, présentés par Grace Lee Nute, copyright 1942, pages 256-259. Cet ouvrage fut publié par la Clarence Walworth Alvord Commission et la Minnesota Historical Society. Le CEFCO tient à exprimer sa gratitude à la Minnesota Historical Society pour nous avoir accordé la permission de réimprimer ce document historique.

Hubert G. Mayes

.....

Pau, 30th Dec. 1819.

MONSEIGNEUR,/ J'ai eu l'honneur de recevoir dernièrement la lettre du 26th nov. que Votre Seigneurie a eu la bonté de m'écrire de Rome, pour ma santé. Elle a été passablement bonne pendant tout le tems que j'ai mis au voyage d'Angleterre jusqu'ici; et quoique j'ai été assez incommodé depuis que je suis ici je me remets pendant quelques semaines dernièrement; et à tout prendre j'espère profiter beaucoup de mon hivernement méridional. Les avis que nous avons reçus en route nous ont décidés à venir le faire ici dans le Béarn plutôt qu'à Toulouse; et quoique nous sommes arrivés précisément au commencement de la saison pluvieuse, nous avons eu beaucoup de tems bien délicieux.

J'écrirai sous peu de jours à mon beau-frère Mr Colville, et je ne manquerai pas de lui faire sentir l'importance de communiquer aussitôt que possible à Messrs Garden & Cie à Montréal, l'intention que Votre Seigneurie me marque au sujet du missionnaire qui va faire cette année-ci le voyage de la Rivière Rouge, et de prévenir ces Messieurs qu'ils doivent faciliter de toutes manières cette expédition, et en régler les détails d'après les instructions de Monsgr l'Evêque de Saltes.

Je regrette beaucoup le contretemps qui m'a fait manquer à Paris le plaisir de vous voir; et d'autant plus que je désirois profiter de cette occasion pour vous communiquer quelques circonstances qui sont arrivées depuis que j'ai eu le plaisir de vous voir à Londres; surtout que les Directeurs de la Baie d'Hudson, en coopération avec une société à Londres, qui s'occupe des missions de l'Eglise Anglicane, se sont déterminés à envoyer un ministre Protestant à la Rivière Rouge pour l'instruction spirituelle des habitans Anglois et des Protestants qui sont au service de la Compagnie. On a même fait choix d'un sujet pour cette mission, dont on me fait un grand éloge. Il doit s'embarquer dans les batiments de la Compagnie l'été prochain de manière qu'il pourra arriver à la Rivière Rouge sur la fin de l'automne.*

Votre Seigneurie cannoit bien l'importance d'empêcher la discorde dans une colonie naissante, surtout quand elle est entourée, comme celle de la Rivière Rouge, de jaloux et de malveillans; et vous sentirez combien le maintien de l'union entre les habitans doit dépendre d'un bon accord, et d'une coopération franche pour le bien public entre les pasteurs de différentes communions. Vous sentirez aussi que dans la situation actuelle de la colonie de la Rivière Rouge, composée d'habitans de différentes langues, entre lesquels il y a eu de tout temps des préjugés nationaux, et parmi lesquels les malveillans avoient réussi dernièrement à exciter un violent esprit de parti qui n'est encore qu'à moitié éteint, il seroit du plus grand danger de laisser naître des sentimens de jalousie et de haine au sujet des

*John West went to Lord Selkirk's colony in 1820 as chaplain to the Hudson's Bay Company and, to use his own words, "under the encouragement and aid of the Church Missionary Society." His experiences as an Anglican churchman among Presbyterian settlers are described in his diary, The Substance of a Journal during a Residence at the Red River Colony, British North America (London, 1824).

différences de religion. C'est presque entièrement de la conduite des pasteurs qu'il dépendra d'éveiller ou d'éteindre ces sentimens; et j'ai grande confiance dans la sagesse des Missionnaires que Votre Seigneurie a choisi et qu'elle pourra choisir, pour la mission de la Rivière Rouge, qu'ils ne trouveront aucune difficulté à maintenir dans les Catholiques un attachement sincère à la foi qu'ils professent, sans leur faire envisager leurs voisins protestants comme des ennemis de Dieu, pour lesquels il ne peut y avoir de salut. Les suites malheureuses d'une conduite différente ne se virent que trop dans une partie du Royaume Britannique, où il y a beaucoup de prêtres plus animés par l'esprit de parti que de religion, qui ne savent entretenir le zèle de leurs paroissiens qu'en leur faisant haïr tous ceux qui sont d'une autre communion, en prêchant à une auditoire ignorante et fanatique d'une manière tranchante sur les doctrines les plus abstraites et les moins à leur portée, et en les dénaturant même, au point qu'on ne peut plus y connoître les mêmes principes qui ont été développés dans l'Exposition de l'illustre Bossuet. Cette conduite irréfléchie a beaucoup ranimé l'esprit d'intolérance parmi leurs compatriotes protestants, et rien n'a plus contrarié les efforts qu'on a fait et qu'on fait encore dans le Parlement Britannique pour le rappel des lois qui ont été portées contre les Catholiques d'Angleterre et surtout d'Irlande.

Quoique je n'ai pas vu personnellement l'Ecclésiastique Anglois qui doit aller à la Rivière Rouge, j'ai parlé d'une manière instante à un de mes amis, qui est aussi des siens, pour lui recommander fortement la modération dans ses discours au sujet du Catholicisme, et de ne pas s'entremêler dans les affaires qui ne regardent que les Catholiques; et on m'a rapporté qu'il a paru sentir l'importance de ces conseils; qu'il avoit seulement exprimé quelques craintes au sujet de l'esprit remuant pour faire des prosélytes sur les autres communions qu'on attribue ordinairement en Angleterre aux Prêtres Catholiques. Mais je ne manquerai pas de lui faire remarquer qu'à son arrivée à la Rivière Rouge il trouvera que les Missionnaires Catholiques y ont bien assez d'occupation à instruire les sauvages et à réclamer leurs propres ouailles de leurs habitudes irrégulières et scandaleuses, et que

les devoirs essentiels de leur mission ne leur laissent pas le tems, s'ils avoient même la disposition, de troubler la conscience des chrétiens d'une autre communion. Dès qu'il sera rassuré sur ce point-là, je ne doute pas que les missionnaires ne trouvent en cet Ecclésiastique une disposition sincère à tout ce qui peut avancer le bon oeuvre dans lequel ils sont engagés, et resserrer parmi tous les habitans de la Rivière Rouge les liens de la charité chrétienne.

Nous avons reçu dernièrement, par les Batiments de la Baie d'Hudson, une lettre de M. Provencher en date du 29 juillet qui marque qu'il venoit de recevoir les hommes et les effets que Votre Seigneurie lui avoit expédié le printemps: il avoit reçu la lettre dans laquelle votre seigneurie lui marquoit l'intention de passer en Europe. Le rapport qu'il fait sur la situation actuelle de la colonie est bien rassurante, quoique les habitans ont encore cette année à soutenir le fléau des sauterelles.

Mr McDonell mon agent principal à la Rivière Rouge est arrivé en Angleterre, et il repart dès le mois de mars en passant par New York au Canada, pour retourner à la colonie par la première navigation. Il se chargera avec plaisir des lettres que Votre Seigneurie voudra bien lui confier.

J'aurai grand plaisir d'apprendre que les affaires qui ont déterminé Votre Seigneurie à faire le voyage en Europe se sont arrangées d'après vos désirs. Quand vous serez de retour en Angleterre, j'espère que vous aurez la bonté d'avertir Mr Halkett et M. Colville de votre arrivée. Ils s'empresseront de vous marquer combien ils seront heureux de pouvoir vous être de quelque utilité.

Lady Selkirk vous prie d'agréer ses respects, et j'ai l'honneur d'être avec les sentiments d'une parfaite estime/ de Votre Seigneurie le très obéissant serviteur.

SELKIRK

P.S. Mr Walcott ne se trouvera plus à Seymour Place, mais au Spring Gardens, No 10, au West India Office.

A Monseigneur l'Evêque de Québec,/ Via di Poli, No 8, à Rome.

Lettre de Joseph Riel à Adrien-Gabriel Morice, o.m.i.

Lors d'une visite au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, Jacques Grimard, archiviste, m'avait offert de consulter un fonds que l'on avait récemment inventorié, le fonds Morice.

De nombreuses lettres de cette collection étaient des réponses à l'écrivain qui avait posé la même question à ses correspondants: "Que savez-vous des événements survenus à la Rivière-Rouge". Si les mots ne sont pas exactement ceux-là, ils signifient à peu près la même chose si j'en juge par les lettres des répondants.

Le résultat de ce sondage s'est donc concrétisé dans la publication d'un livre. Aujourd'hui, quel historien ne connaît pas L'Histoire abrégée de l'Ouest canadien? Ce livre de 162 pages qui a vu le jour en 1914, à Saint-Boniface, a pour auteur un missionnaire oblat, le père Adrien-Gabriel Morice.

L'écrivain a eu soin de conserver précieusement la documentation accumulée pour la rédaction de son oeuvre. Après sa mort, le tout a été confié à d'autres personnes jusqu'à ce que l'une d'entre elles le dépose au CRCCF de l'Université d'Ottawa. Et c'est ainsi que j'ai eu la bonne fortune d'examiner les précieux documents et de me procurer un microfilm du fonds Morice pour le CEFCO.

Loin de moi la prétention de faire des commentaires sur cet écrit de Joseph Riel. Je laisse l'occasion de le faire aux "spécialistes" et je serai toute heureuse de publier dans ce même bulletin la correspondance que la lettre pourrait susciter.

A chaque ligne de cette confidence, on se pose de nouvelles questions et le désir d'en connaître davantage s'empare de nous. L'écrit pourrait faire l'objet d'une étude sérieuse qui intéresserait les lecteurs de notre bulletin.

Joseph Riel avait son mot à dire dans "toute cette histoire" et je reste persuadée qu'il est à propos de lui laisser la parole... après tant d'années.

Annette Saint-Pierre

St-Vital Est.

20 Mai 1907

Mon Révérend Père

Je fais réponse à votre lettre datée du 15 avril
j'ai été très heureux de voir que ma réponse vous a -
vait satisfait, et qu'elle est arrivée à temps. Merci
pour l'intérêt que vous portez à ma santé qui est
toujours très précaire,

Un sincère remerciement pour l'offre bienveillante d'un
exemplaire de votre brochure que je recevrai avec
une véritable satisfaction.

De même pour le dictionnaire qui ne peut manquer
d'être très intéressant: je vous dis merci d'avance.

Mon Révérend Père vous dites que comme historien
vous devez la vérité, vous la devez toute entière, car
la vérité ne doit jamais se cacher surtout de la
part d'un historien qui veut écrire impartialement.
Mais pour cela il faut prendre ses renseignements à
plusieurs sources et ne pas toujours prendre les beaux
faits et gestes, écrits dans une œuvre qui fut élevée
pour honorer la mémoire d'un homme, qui disons
le de suite, le méritait sur bien des points.

Car à côté de ces beaux faits, de ces actes, il y a ceux,

Fonds du Père Monseigneur
736/1/15 Monseigneur A. G.
Commissaire, G.R.
1907-0920

ou celles, qui furent accomplies quelques fois contradictoirement; et dans un sens opposé à ceux-la; tout en convergent vers le même but. —

Pour dire la vérité il faut tout dire vous connaissez l'axiome (la vérité est au fond) il faut aller au fond des Choses dans ses plus petits détails pour juger clairement sans écouter les sympathies de l'un ou l'autre côté, car le rôle d'un historien, à mon point de vue est de citer tout et donner raison à qui le mérite.

Je ne doute pas que vous, vous inspiez de ces Choses que vous comprendrez et ne dédaignerez pas les quelques réflexions et parfois les petits faits qui vont suivre. J'ai la mémoire de mon frère à défendre, de ce frère que nous avons tant aimé et qui a tout sacrifié, même sa vie, pour sa patrie, ses frères opprimés, et que nous avons la douleur aujourd'hui, de voir si souvent attaqué même par ceux qui ont du sang Français dans les veines.

Vous me demandez Mon Rev. Père si j'ai lu la vie de Mgr Tache j'avais trop hâte de la voir sortir pour ne pas me la procurer aussitôt. C'est la vérité en effet mais dans tous ce qui a dit et fait Mgr Tache l'on ne parle pas assez

de ce qui a été fait en regard; parallèlement ou contractuellement, pour arriver au même but. L'on s'est occupé surtout à faire ressortir sa belle figure qui domine tout le Nord-Ouest, car Mgr Tache fut un grand Missionnaire et s'il n'avait jamais rempli de rôle, dans la politique, sa figure aurait brillé d'un éclat incomparable et à tout jamais.

Mais en politique il fut malheureux car il s'est trouvé en face de politiciens sans paroles et sans honneurs. Mais pourquoi? s'être laissé tromper si souvent. Je lisais ce soir dans le livre même de sa vie que j'ai en ce moment devant les yeux; que si les Métis avaient eu ce qu'il leur a été donné, c'était grâce à Mgr Tache). Cette simple phrase a pour but de démontrer que l'évêque de St Boniface avait tout fait et tout conduit par lui-même.

Ceci est défigurer la vérité parce que si Mgr Tache a pu obtenir par ses pas et démarches quelques choses pour les Métis, ce n'est qu'après les événements qu'il avait opposé de réussir lui-même, je ne dis pas volontairement mais par son trop de confiance envers le gouvernement Canadien, dont il était le Mandataire.

officiel. Que n'econtait-il pas Mgr Bourget avant son départ de Rome. S'il avait suivis ses conseils et resté à Rome, le gouvernement Provisoire s'étant placé sur la plus stricte légalité, n'ayant rien pour les diviser, l'union les auraient rendus forts et les délégués ne seraient pas revenus d'Ottawa sans papiers, avec de fausses promesses, et le gouvernement de Sir John aurait été forcé d'accorder ce qu'ils demandaient. Ainsi les faveurs obtenues par Mgr Tache après les événements n'aurait pu avoir leur raison d'être, puisque sans lui, elle n'aurait pas eu de cause. L'on peut dire qu'il a tâché et fait tout son possible pour réparer le mal fait à la cause des Métis par son attitude, occasionner par les fausses promesses de son gouvernement.

Logiquement parlant c'est le gouvernement provisoire, à la tête duquel était Louis Riel qui a tout fait puisque Mgr a été trompé de son aveu même, donc ceux qui ont agi contrairement avec lui pour arriver au même but ont bien agi. Ceci est irrefutable.

Car je ne crois pas que nul ne se livre pour contredire cette affirmation que si Mgr Tache avait tout conduit, contrôlé le mouvement et ne pas

rencontrer de résistance dans Louis Riel La Cause Française, la langue, les écoles, les droits si indéniables des Métis n'auraient jamais été reconnus.

Permettez-moi de citer en passant les paroles-extraites du discours que prononça Mgr Langerin à l'occasion de la croix d'or de M^r André Nault l'un des vétérans de 1870).

Il y a un nom que nous ne prononçons pas assez souvent, ce nom c'est celui de Louis Riel, qui fut l'instrument de la Providence en 1870. Car sans la résistance des Métis au gouvernement Canadien jamais les droits de la minorité n'auraient été inscrits dans la Constitution du Pays, et peut-être ne resterait-il rien au Nord-Ouest de l'élément Français (Les Cloches de St Boniface 15 Décembre 1906)

Ces paroles justifient ma thèse.

Mgr Tache connaissait-il vraiment la situation en 1870 il écrivait en 1869, à la veille des troubles.

Un journal existe au milieu de nous, et quoiqu'il soit publié en langue Anglaise La justice me commande de dire : que tout ceux qui ce sont succédé au fauteuil de la rédaction, ont eut le bon esprit, d' citer tout ce qui aurait-

peut provoquer, ces malheureuses disensions nationales. Je proposerai volontiers cette exemple, a un grand nombre de journaux 1.

Esquisse de l'Amérique du Nord p 46
 Que dites vous de cette opinion Mon H^{on} P^{re} sur ce journal dont il est avéré aujourd'hui, Que ce fut lui qui provoqua les troubles, et d'abord qu'il était la exp^{re}s et que c'était sa raison d'être, ce jugement est extraordinaire, Mais il se passe de Commentaires.

Evénements de 1885.

Mais il y a plus, si la question, avait été définitivement réglé, en 1870. Ce qui aurait eu lieu, sans l'intervention. bien intentionné, mais malheureuse de M^{gr} Tache (occasionner par des fausses promesses rapporté d'Ottawa.)

Il y a de grandes probabilités, que le soulèvement de 1885, n'aurait jamais existé. Car il y a une étrange liaison entre les deux faits; Ce sont les mêmes violations de propriétés, les mêmes persécutions, sinon aggravé par des actes si honteux, et d'une brutalité si révoltante, qu'ils sont innombrables, et qu'ils arrivaient fatalement, a la ruine et a l'anéantissement de la Nation Métisse de telles faits, ne légitimait-il pas les actes, Cette révolte comme on l'appelle

" ils se disaient, et non, sans raison. Comme
 " les légitimes propriétaires du sol.
 " discours du Marquis de Lansdowne, 22 Oct 1884.
 Citi par l'Archevêque de St-Boniface. *(Minnipeg)*
 " Le gouvernement n'a pas attendu la fin
 " de la rébellion, pour nommer une Commission
 " Charger de faire droit aux griefs des Métis.
 " Cela montre que Riel avait le droit de se
 " Soulever Contre l'administration, du Canada.
 (P. honorable, M. L.
 B. Aubien.)
 " En définitive, les Métis, du pays d'en haut
 " spécialement ceux qui sont en dehors, de la
 " Nouvelle province, du Manitoba. privé
 " par la révolution de 1870, de leurs
 " anciens moyens de vivre N'ayant
 " pas reçu de terres ou les ayant perdues
 " se trouvent réduit, a la plus extrême
 " misère et exposé souvent a Mourir de faim.
 " Une chose a Contribué, a rendre plus ~~valable~~
 " aux Métis, les mauvais Maîtres du pays
 " : C'est le refus persistant, de Ceux-ci a
 " accorder l'amnistie. Si solennellement promise
 " ils gardent une rancune profonde
 " a ceux qui après les avoir, amenés (les Chefs)

" a rendre les armes, les ont-ensuite, traités
 " en ennemis, traqués de repaire en repaire
 " traduits en justice; et-Condamnés.

vi de Mgr Tache, livre 2 page 465-

Mgr. Grandin, Mgr. Tache, dans leurs écrits justifi-
 aient, leurs ~~prévisions~~ leurs avertissements, a Ottawa.
 est une preuve de plus - que leurs Malheurs, étaient réels
 et qu'une réparation était-nécessaire.

Le gouvernement - les écout-ils, non. La voix des-
 évêques, n'a pas plus de poids en 1885 qu'en 1870.
 ils ne sont pas-écoutés, et pour qu'on s'occupe de
 faire droit-a leurs réclamations. il faudra que, déjà
 ils est pris les-armes, et Cesser de réclamer, n
 attendant - que se passe-T'il,

" Le gouvernement-Canadien a semblé prendre
 " a tâche de se rendre impopulaire en
 " Multipliant, dans le Manitoba, et le Nord-
 " Ouest-les fonctionnaires-, plein de vices et sur-
 " tout-de dureté.

(1 vi de Mgr. Tache, livre 2 page 966

et-pourtant-de qu'elle modération fait-preuve
 Louis Riel.

" durant-tout-l'été Louis Riel. Convogue et-
 " préside des assemblées, dresse des requêtes

" prépare un grand onémoire, ou sont- Consignés les
" demandent- des Indis, il prêche l'emploi des-
" Moyens Légaux et cependant rien ne se fait:
(Iii p 468

ils ont de plus en plus raison de se plaindre. La
vie est insupportable, que vont- ils faire. Mgr
Grandin écrit- une lettre admirable. à Ottawa,
il n'eut pas plus de succès, que Mgr Tache en 1870.
Que vont- ils faire, ils sont- dans une terrible
impasse, d'un côté, la Continuation des violences,
des actes- brutaux, et immoraux, exposés fatueusement,
et définitivement, a voir périr leur Nation, et a
mourir de faim, d'un autre côté, c'est- la
révolte a mains- armées, c'est- la lutte ou un bon
nombre sont- rester, Mais ou ils pensent- que peut- être,
il forceront- leurs ennemis et Maîtres a leurs don-
ner un peu de justice, ils regardent- l'avenir si
noir, si voilé de tristesse et ils se décident, l'ors-
qu'ils ont épuisé tout les Moyens Légaux. a faire
une prise d'arme. et a Combattre désespérément
pour leurs Nation leurs liberté, et leurs droits,
et ils sont- décider a ne pas Mourir de faim.
dernière limite ou le gouvernement- Canadien, les
a acculé.

Tout- ces faits ne. légitimait- ils pas leurs actes

encore une fois. Dieu ne vous a-t-il pas donné la vie, pour que nous la défendions, Ne vous a-t-il pas donné en nous-mêmes des moyens pour vivre des droits indéniables, le droit à chacun, d'avoir son chez soi, de gagner son pain à la sueur de son front, et de plus ne vous en fait-il pas une obligation — D'enseigner-t-il pas de défendre la justice.

Ainsi l'orsqu'un veut lui ravir son droit, son foyer, lui arracher le pain de sa bouche, et de plus exterminer sa race, par une méthode lente mais sûre, l'homme ne serait-il pas criminel de ne pas les défendre, de laisser régner l'injustice.

Non n'est-ce pas vous Ministre de Dieu vous ne pouvez jeter la pierre à celui qui a défendu sa vie, sa nation, et l'honneur si peut-être de sa femme et de ses filles. Non vous ne pouvez pas les blâmer, car se serait jeter le blâme, à Dieu qui leur avait tout donné.

Vous ne permettrez Non P. P. de relever un mot de votre lettre, qui m'a vivement surpris, vous dites que Mgr Taché a tout fait pour ces chers Métis, qu'ils ont été tanner de lui,

Ce mot demanderait une grande place, pour y répondre.. Mais malheureusement je suis limité, et j'ai peur de fatiguer trop longtemps votre attention. Car je crains; d'après ce mot tomber de votre plume, que vous n'ayez déjà un parti pris et qu'au lieu d'historien que vous voulez être vous ne soyez ce qu'a été Dom Benoit un Apologiste.

Je vais être court; dans ma réponse.. Mais Comment laisser passer sans le relever, un mot qui pour n'être, qu'une vulgaire expression Canadienne, est très-blessant pour nous pour ne pas dire plus.

Je comprend et je sais que nous sommes des ignorants, Mais où? quand? et Comment fûmes-nous tannés de lui.

Est-ce parcequ'il y a eu des sourd murmures Lorsque nous arrivâmes.. de ces belles promesses qui n'étaient-jamais tenues, et lorsque chaque jour augmentait nos malheurs. Si vous aviez passé par ou nous sommes passés Mon Bon Père, Si vous aviez vu tous les jours votre vie en jeu et que comme Monsieur André Vault vous porteriez encore sur la tête la marque des coups reçus par les soldats du Célèbre régiment de Wolseley arrive le

le sur lendemain de l'arrivée de Mgr. T. d'Ottawa.
Si vous aviez en un mot subi toutes nos angoisses,
Ce mot ne serait j'amaïs tombé de votre plume.

Lorsque nous avons souffert qui en fut Cause le
gouvernement Canadien dirz-vous, oui; mais qui
fut son porte parole, ou son représentant, n'est-ce
pas Mgr. Tache - puisque plus tard il fut récom-
pense des travaux de cette époque par le gouver-
nement, mais s'il n'avait agi que comme repre-
sentant du gouvernement, mais non, quand il com-
mendait il s'appuyait toujours, sur son autorité
d'évêque, de sorte que si l'on voulait aller plus
loin, l'on pourrait dire qu'il a fait supporter
à l'évêque, la faute de l'homme.

Est-ce dans ces Cas là que nous nous sommes
tânnés, quand nous souffrions de ses fautes et
qu'il fallait obéir quand même. Quand nous
voyons chaque jour augmenter nos Malheurs
si immérités, de voir d'entendre toujours dire
vous aurez tout, et nous n'avons j'amaïs rien.
Ah! alors, mon père aurait-il fallu dire
Votre gouvernement nous a trompé, il a bien fait
nous sommes malheureux, nous allons être Chassé
de Chez nous. Mais nous sommes Content, et bien

Vous n'eûmes pas ce courage là. Vous ne voulions pas donner notre Consentement au suicide de notre race, vous ne l'avons pas donné, et nous la donnerons jamais. Il en a semblé, que vous ignoriez encore bien des Choses. Mon R^r Père, des petits faits qui pour être minimes, en apparence, sont d'une grande importance parcequ'il montre l'homme.

Permettez-moi de citer deux faits, dont vous ignorez sans doute les Détails. Quand Mgr^r Tache, a fait-demander mon frère Louis. et A. Lépine, pour leur ordonné de s'expatrier, pour un temps, vous savez que mon frère répondit qu'il ne pouvait pas partir, qu'il lui était impossible d'abandonner la Cause. à laquelle il a consacré sa vie, et que lui disparue. Le gouvernement Canadien, et ses ennemis du Manitoba s'arrangeraient, pour tourner les Choses comme bon leurs sembleraient, que par conséquent, il ne pouvait pas partir qu'il ne voulait pas passer pour être l'âche en prenant la fuite, et qu'il n'avait pas les moyens pécuniaires pour faire le voyage. de l'argent vous en aurez s'écrit Mgr^r Tache, je vous en donnerai, mais il faut que vous partiez. Vous ne partirez pas répondit Louis vous ne pou-

vous abandonné notre Cause et nos familles (Car mon frère, étant le plus âgé devait gagner notre vie à tous,) vous nous demandez la une chose impossible.

Vous allez partir il faut que vous partiez dit encore Mgr en accentuant ces paroles, je veillerai sur vos familles, encore une fois partez.

Nous ne partirons dit mon frère, d'une voix brisée que si vous nous l'ordonnez de votre autorité d'évêque.

Je vous l'ordonne Comme évêque, partez leurs fut-il répondu, avec encore plus de fermeté... C'ah, cette scène j'y étais-présent-et je ne l'oublierai jamais) et ils s'en allèrent chacun chez eux, la tête basse, songeant à la patrie malheureuse, qu'ils avaient voulu défendre, et qu'il laissait en proie aux factieux songeant aussi, à les êtres chéris, à leurs mères, frères et sœurs, femme et enfants qu'ils allaient quitter pour la terre d'exil ou ils se trouveraient, environné d'embûches et en danger à chaque instant, de tomber sous les balles, ou le poignard, d'un assassin. Il était ferme Mgr Taché, pour les humbles, et pourtant, sa fermeté, disparaissait devant les grands d'Ontario, ils lui avaient demandé d'exiler les chefs

Britis, il ne veut pas, proteste, l'on veut dit-il que je les frappe a la tête dans la personne de leurs Chefs, il souffre, mais pour frapper pour obéir a ses politiciens, sans paroles et sans honneurs, qui l'on trompé tant de fois, qui refuse toujours de reconnaître la solennel promesse d'animistie, il retrouve sa fermeté pour en imposer, pour les étaler de son autorité d'évêque, alors que le représen tant du gouvernement ne suffit pas.

Quelques jours après, il leur donne l'argent pour le voyage, lui le prenant, mon frère tortille la bourse fébrilement Comme si l'argent, lui brûlait les doigts et accompagnant ses paroles d'un geste énergique, il dit a Mgr, Si Sir John MacDonald était a votre place je lui briserais la figure avec cet argent. D'aucun, diront que ces paroles étaient dure peut-être mais elles partaient d'un cœur ulcéré par les malheurs de sa nation l'abandon dans lequel il se trouvait, et par l'obligation, de prendre la route si triste de l'exil, que les auteurs, des malheurs imérités de sa race, lui imposait, pour le punir de les avoir arrêtés dans leurs projets formés pour anéantir, leur race et en même temps, supprimer la Cause Française. Savez vous aussi la scène

si triste et si pénible, qui eut lieu à l'Archevêché le jour de l'arrivée du Corps de mon frère à St-Boniface. Nous avions, résolu, d'exécuter le vœu exprimé au Père André, par mon frère avant son exécution. Sa volonté était que son Corps repose à St-Vital, dans la maison de ma mère, et le père André lui avait fait la promesse que son vœu serait exécuté. Mais Cependant nous avons gardé cette résolution secrète de peur que nos ennemis connaissant nos intentions, laisse le Corps à Regina. donc, l'orsque, nous fumes, averti, que le Corps arrivait le soir même, nous avons été, les Membres, du Comité formez pour les funérailles. Ma mère, mon frère Alexandre et moi a l'Archevêché de St-Boniface. En arrivant en présence de Mgr. Ma mère tombe a genoux et demande a Mgr sa bénédiction, qui lui fut accordé, immédiatement, - alors elle dit a sa Grandeur: Mgr Taché avait Carte blanche du gouvernement pour faire ce qu'il voudrait du Corps de mon frère. Je ne me livrerai pas d'ici avant que vous nous permettiez, d'amener, le Corps de mon fils, dans ma maison, pour me donner la consolation, au moins, de l'avoir près de moi, pendant quelques instants; amenez le Corps a St-Vital, Non bien sur il n'y ira pas.

Mgr. je vous en supplie, accorde ma requête, vous ne pouvez me refuser cela; non répondit le prélat, C'est impossible je ne veux pas. Et comme ma mère insistait, il la pris par le bras et la releva brusquement en disant - C'est inutile, vous ne l'aurez pas. Cette scène était à fendre l'âme, aussi on y tenant plus, Mr Charles Neault (encore résédant à St Pierre) dit à Mgr ces paroles virulentes, vous avez sa vie, Mgr, mais nous aurons le corps, et malgré vous, il est mort - nous ne craignons plus rien; pour lui, avant qu'on y touche et qu'on nous empêche de l'emmenier l'on sera obligé de nous tuer sur son Cercueil. Vous nous avez conduit, jusqu'à ce jour, mais maintenant - C'est fini, nous avons assez de votre Contrôle. Ces paroles étaient injustes sans doute, elles allèrent même trop loin. Mais pourquoi nous refuser satisfaction là où s'était si facile. Encore une fois nous sommes des ignorants mais nous n'aurions jamais eu le courage d'exiler un patriote, sous notre propre responsabilité et de torturer inutilement, l'âme et le cœur d'une mère.

Permettez moi mon Révérend Père de sortir de mon sujet, pour faire une comparaison, entre Mgr Taché et Mgr Provencher dans une circonstance Analogue. C'est au moment du procès de Serre, vous savez que mon père, fut à la tête des Métis pour aller réclamer la liberté de Mr Serre, et que le tribunal de la Baie

d'Hudson, ayant en vent de projet, avait résolu de siéger, le jour de l'Assension, ils avaient pensé que les Métis, bon Catholique, ne viendraient pas au tribunal pendant la grand messe et en effet. Cette décision, avait rendu les Métis très perplexes. Aussi mon père et M^r Joseph Daigneau, déciderait il d'aller trouver M^{gr} Provencher, pour demander ses conseils. Mais M^{gr} en homme sage, leur répondit qu'il ne voulait pas se mêler à cette affaire, (Ce qui était très sage, Car M^{gr} avait tout intérêt, à ne pas se mettre contre la Cie de la baie d'Hudson, qui lui rendait à lui et à sa mission des services inappréciables.) Alors mon père, lui fit connaître, leurs intentions d'aller à la messe de 8 heures, d'y Communier. et ensuite d'aller au fort. Libérer Serre, M^{gr} leur dit, cette parole aimable parole qui était en même temps, un encouragement tacite. Mais vous avez fait votre devoir. ils s'en allèrent sur cette parole, avec la prudente recommandation, de ne se mêler en rien, à cette affaire inutile, de redire les détails que vous connaissez, mais comment M^{gr} a-t-il accepté la chose faite, il les plaisanta d'abord, puis il leur dit, cette parole significative = Vous avez fait un grand pas aujourd'hui - quand ils prirent congé de lui il appela mon père à l'écart alors

que les autres étaient déjà sortis. Louis d'it-il, tu as gagné quelque chose aujourd'hui, et il lui donna une récompense. Il a tenu une conduite sage, n'est-ce pas et j'ai la conviction, que si Mgr Taché, avait suivi cet exemple, et laisser les politiciens se débrouiller, tout seul. Comme cela lui avait été conseillé il n'aurait eu qu'à se féliciter, et les Métis aussi et c'est là, j'entre cette phrase du père Dugas au père Pestang. Paisons, les Métis, agir comme ils jugeront à propos. C'est leur affaire et non la nôtre.

Pretendue Erreurs de Riel

J'arrive, maintenant, aux erreurs de Riel. Examinons sa situation, au moment, où il l'abandonne "l'opposition légale et quand Riel est passé, de "sa modération première, à l'emportement d'une "imagination échauffée." Toute l'été il a réclamé, leurs droits si légitime, une réparation pour ce qu'ils ont souffert, et le gouvernement n'a même pas arrêté, les vexations et les duretés, dont ils étaient l'objet. Mgr Grandin, Mgr Taché, ont fait tout ce qui était dans le domaine du possible, et ils n'ont rien obtenu. Maintenant, ils sont rendus au bout, ils n'ont pas de justice à espérer, ils sont placés dans l'alternative, de mourir de faim, ou de défendre leurs vies par les armes ils se trouveraient placés au ban de l'humanité, Sont-ils Coupables, pour avoir pris, comme

dernière et suprême, détermination, la résolution de défendre leurs vies par les armes, je dis non, mille fois non, et en toute justice, on ne peut dire autrement. Puisque la loi permet, de défendre légitimement, sa vie, et qu'elle reconnaît le droit, de faire respecter la propriété, et qu'elle permet même de faire usage des armes, pour arrêter le malfaiteur qui s'introduit sur une propriété privée; avec de mauvaises intentions, donc la loi, même, excuse Louis Riel, et les méfaits de leurs actes, puisqu'ils avaient à défendre leurs vies, et leurs propriétés, qu'une Collectivité malfaisante ayant à sa tête un gouvernement, voulait leur ravir. Ainsi, croyant avoir, et ayant le droit légitime de se défendre, et décider, à user de ses droits, vont-ils être soutenu et encouragé par tout les amis de la justice, Non des menées sourdes, ont lieu, déjà même, qu'ils sont encore dans "l'opposition Légale" ont leurs fait des reproches. Pourquoi, puisque celui-là même, qui les leurs adressait, travaillait lui aussi, mais inutilement pour leur faire rendre justice, l'on prend tout les moyens, pour les déviser on pourrait-on pas désigner celui, qui, avec Monsieur MacDonald, offrit à ce moment-là un poste de 2000 piastres, par an, à Louis Riel, pour lui faire abandonner la Cause des Métis, Celui-ci fait honte, à la race française, et à l'habit qu'il porte. Mais l'on va plus loin. C'est ici qu'il rentre sur un sujet pénible pour moi, toujours Catholique

quoiqu'on puisse dire". L'on va jusqu'à refuser la Confession aux Métis, fidèle à Niel, et le refus s'adresse même aux femmes, dont le mari est fidèle à sa Cause, dans qu'elle tant vivions nous mon père, Nous qui Croisons la religion, si bonne et si Consolatrice pour les infortunés. Déjà après les événements de 1870, Chose grave que vous ignorez sans doute, Quelques prêtres auquel mon frère s'était adressé pour se confesser voulait absolument le faire reconnaître coupable de Meurtre dans l'exécution de Scott sous peine de refus d'absolution on a dit, disons à l'honneur du Clergé qui ne fut pas tous semblables.

Et moi-même l'on ne voulait-il pas, avant de me donner l'absolution, me faire faire acte de réprobation des actes, de mon frère. C'est grave, et c'est triste, Mon R^{vé} Père mais ce n'est que l'exacte vérité.

Ainsi mon pauvre frère, se voyant entouré d'ennemis, ou de gens occupés, a Contrarié les projets (formés pour sauver sa race) travaillant à l'isoler, pour lui enlever toute force, et secondant (c'espérons le sans intention) les plans des ennemis jurés des Métis. Voyant Ceux qui devaient être, leurs Consolateurs, se tourner, et travailler même Contre eux, se voyant refuser les secours de la religion, ayant le regret de voir ses plus fidèles l'abandonner; il prend un parti désespéré. Puisque nous avons supplié, nos prêtres, de ne pas nous abandonner, et de nous refuser les secours de la religion et qu'ils n'ont pas voulu,

diront-ils, nous nous Confesserons entre nous, et Dieu nous absoudra, pourvu que nous n'ayons pas l'orgueil de cacher nos péchés (Ceci est textuel)

Les voyez vous ces sectaires (qu'ils ne fallait pas défendre s'en allant aux Combats, récitant le chapelet, s'encourageant mutuellement, et se confessant entre eux, ne dirait-on pas les Chrétiens de l'Eglise primitive, et tombant à genoux après la victoire ou la défaite, pour remercier Dieu des graces qu'il leurs accordaient). Les ce sont ces gens-là que vous condamneriez. Non, c'est impossible. Car on montrait-il pas une foi indestructible. Piehl a fait des erreurs direz-vous, il se faisait passer comme inspirer.

Mais on n'est de toute part, abandonné de tous, ne lui fallait-il pas garder quand même ses soldats, pour essayer d'obtenir des réparations par la résistance. Ses vœux enthousiasmes, lui créait une immense influence, sur les Métis. Mais cet enthousiasme n'était-elle pas simulé pour retenir les Métis, également, qui l'aurait abandonné de suite, il disait à ces gens fidèles, nous perdrons tout, ne vous faites pas d'illusion, ne comptez pas gagnés, mais nous ne nous ferons pas de reproches. il n'était ni mégolomane ni théomane, il n'agit, qu'obligé par les circonstances et les Historiens de l'avenir,

peut être avant-peu. (Car il y a bien des choses, qui ne se sont pas dit-encore) rendrons-justice à mon frère, on a mit-30 ans pour rendre justice à Louis Riel sur sa Conduite, en 1870, j'ai la ferme conviction, qu'avant le même lap de temps, justice lui sera rendue sur sa Conduite en 1885.

Était-il fou pour avoir la magnanimité, de donner sa liberté, et sa vie, pour faire cesser les vexations que subissait les familles Métisses, à Cause de lui. Le lendemain de son incarcération à Regina, il écrivait à M^r André Vézina, pour lui demander des nouvelles de son fils Napoléon, l'un de ses lieutenants et le priait de veiller sur sa famille. Cette sollicitude pour les siens, prouve que Louis Riel n'était pas fou, comme on l'a prétendu. et je citerai encore cette parole du Père André, quand il vint nous voir après l'exécution, de mon frère, il nous dit: Louis Riel, était d'une intelligence admirable, il m'a dit-et fait apercevoir des choses, qui m'ont surpris, et que je n'aurais même pas soupçonné. Je vais terminer Mon R^{vé} Père il me resterait encore bien des choses, à dire, bien des faits à raconter, mais c'est surtout, une lettre, que j'écris et je ne voudrais pas dépasser les limites que je me suis assignées. J'ai dit des choses graves; mais Dieu

on'est-témoin, que je n'est-dit, que l'exacte vérité, nous avons beaucoup souffert nos Convictions religieuses ont subit de rudes assauts, mais pensant à Jésus-Christ mort pour nous. Sur un gibet d'infamie, nous pardonnons, a nos ennemis a ceux qui nous ont fait souffrir. Mais néanmoins, nous continuerons, de lutter, pour la défense de la justice, et la mémoire de ceux qui ont combattu et donner leur sang pour la défense de nos droits et notre propre existence. J'ai terminé Mon H^{on} Père, mes paroles, sont parfois imprégné d'amertume, mais vous pardonnerez a ceux qui ont tant souffert; mais je ne rend cette justice.... que je n'est fait qu'exprimer la vérité. Si j'ai pu vous donner une idée plus nette des événements que vous entreprenez de raconter. j'en serai heureux.... mais quelque soit le résultat, j'aurai du moins la satisfaction, d'avoir fait mon devoir, et je ne ferai pas l'amer reproche de n'avoir jamais rien fait pour la Défense, de mon ^{cher} frère, mort pour son trop d'amour pour son pays, et pour la liberté et la Sauvegarde de tout un peuple..... Je termine par ces paroles de M^{gr} O'Brien Archevêque d'Halifax. C'est en vain que l'on voudra, mander, l'épée qui a arrêté, la marche des voleurs de propriétés, aux Nord-Ouest, et a ainsi amené la reconnaissance légale d'un peuple, menacé d'extinction.

Cette épée ne sera jamais flétrie.

Pour Serre, c'est un métier, je m'étais mal exprimé parceque nous l'appellions le Canadien.

Le prénom de Parisien, est Norbert-fils de L'aventure Parisien.

Pour Mr. André Neault, c'est bien le même qui a été poursuivi pour l'exécution de Scott il a 78 ans, il avait de 11 à 12 ans au procès de Serre, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir un fusil et même qu'il l'a trouvé lourd.

Avez vous reçu des renseignements de moi, au sujet des papiers que le père André a laissé à l'Archevêché. C'est une chose, dont je ne me souviens pas, ayant été malade, en tout cas, j'en est parlé à Monseigneur Dugas, et il m'a dit que vous pourriez vous adresser à l'Archevêché, ou on vous les procurera sans aucun doute.

Je termine Mon Rev Père en vous envoyant l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.
Votre tout dévoué.

Joseph Riël

tout au plaisir de vous lire bientôt

Je vous envoie le supplément des Canadiens
de St Paul du 12 Janvier 1946
qui, je n'en doute pas, vous sera
très instructif.
Joseph Riel

Merci à la Fondation Radio Saint-Boniface

Une requête adressée à la Fondation Radio Saint-Boniface a été acceptée dernièrement. L'organisme a fait don d'une somme de \$1600. à une documentaliste qui terminera la première étape du journal, Le Manitoba.

Un fichier de vingt tiroirs contient une banque de données que l'on fera dactylographier le plus tôt possible. On commence à consulter ce fichier et cette documentation nous permet d'apprendre beaucoup de choses en peu de temps.

Programme "Explorations" du Conseil des Arts du Canada

Si nous avons de la chance, deux projets verront le jour d'ici quelques semaines. Les demandes ont été faites et nous avons raison d'espérer que l'on considérera notre demande à la mi-mars.

Bienvenue à Paulette Rocan

Il nous fera plaisir d'accueillir Paulette Rocan à la fin du mois de mars. Grâce à un projet de Marcel Boulet, chef bibliothécaire, Paulette Rocan reviendra travailler avec nous. Des fonds doivent être inventoriés et nous espérons pouvoir lui confier ce travail quand elle aura terminé son contrat avec le Collège.

Les étudiants universitaires

Les projets d'étudiants sont dans l'air. Le CEFCO aura sa part - nous l'espérons - pour continuer l'inventaire de la presse francophone. Cet été, nous verrons à compléter des séries de périodiques et à faire l'inventaire de ces écrits.

Maria Arbez, Pour l'enfant que j'ai fait

Pour moi ce fut une surprise: un roman écrit et publié au Manitoba en français, un français qui se tient, et qu'on peut présenter n'importe où; un sujet actuel, de partout aussi (commotion d'une famille causée par une question de contraception, conflit de génération); une tension dans le récit qui fait qu'on le lit d'un trait.

Le récit? Pas vraiment car le livre est presque tout en dialogues, en conversations, en monologues. Il ne faut pas s'attendre ici à de longues descriptions, mises en scène, échappées historiques, considérations d'ordre social, souvenirs intimes à la façon de Gabrielle Roy. On se trouve plutôt, sans ambages, en présence d'une jeune femme qui revit des événements précipités; cela pourrait être dans l'intimité fugace d'un train de nuit. Ce train et ce voyage ne nous sont pas dépeints. Les lieux familiers (école, maison, village, plaine, etc.), très peu. Tout est dans les rapports entre les êtres, dans leurs sentiments et leurs actes.

On a reproché à l'auteur de n'avoir pas donné assez d'épaisseur à ses personnages; de l'arbitraire dans leurs actions; de l'émotion à l'eau de rose; et bien d'autres choses... discutables. En tout cas, c'est un roman dont l'auteur n'a pas à avoir honte.

Je suis tombé après l'avoir lu sur un roman québécois récent qui a eu un certain retentissement, même en France: Saint-André-Avellin, le premier côté du monde, de Jean-Paul Filion. Et une fois de plus, j'ai eu honte de nous. Le petit monde peint par Filion, dans une langue qui passe du français au joual et vice versa, est plein de cruauté et de bêtise, de bornés et de maniaques. Je me refuse à croire que la réalité canadienne-française, même dans une colonie reculée des Laurentines, corresponde à cette misère. Je ne peux l'admettre puisque je la connais un peu... J'ai honte en pensant aux lecteurs français qui ne nous connaîtraient pas autrement que par Filion et Marie-Claire Blais. J'ai honte et j'ai mal. (Un seul personnage de Filion en sort indemne: sa mère. Son hommage à sa mère est valable pour des milliers de mères canadiennes-françaises semblables à la sienne.)

Je veux bien croire qu'il s'agit là de confessions d'un hypersensible qui a connu une enfance difficile; et admettre qu'il y a là - pour certains - matière à sensation. Mais si je prends pour critère la vérité, ou encore l'art, je suis forcé de dire que le roman de Maria Arbez est mieux réussi, en ceci qu'il est plus achevé, fini: il remue moins de pittoresque mais aussi moins de scories!

Les deux auteurs se rapprochent cependant sur un élément: le rôle très important de la musique enregistrée, du disque et de la radio. C'était le seul enchantement de l'enfance de Fillion; le roman de Maria Arbez se déroule au rythme de chansons qu'elle aime, qu'elle cite textuellement; j'ai l'impression qu'il pourrait être mis en chanson et chanté par nos artistes manitobains.

Bien sûr, ce roman aurait pu être développé davantage. Celui de Fillion, à l'inverse, aurait dû être émondé.

Le style de Pour l'enfant que j'ai fait est simple, nerveux, vif. La langue est presque toujours naturelle. J'insiste sur ce point car on considère comme capital le problème de faire communiquer entre eux des gens de milieu canadien-français sans que l'écriture n'aboutisse à du faux et du guindé, d'une part, ni à la vulgarité du joual d'autre part.

L'auteur utilise ici et là ce que les puristes appellent des canadianismes de bon aloi. Elle met tapisserie entre guillemets, on l'aurait accepté sans cela, comme on accepte marabout. Elle écrit justement la grand-route alors qu'on croit plus fin ailleurs de mettre le highway.

On pourrait même en extraire des passages "modèles", et pourquoi ne pas le faire, à l'école, à la radio... comme on le faisait quand on apprenait le français à la lecture de "morceaux choisis". Toute une génération qui s'avachit devant une télévision anglo-américaine médiocre en aurait grandement besoin!

Rossel Vien

Index du journal, Le Métis

Consciente de l'importance de cet index, l'équipe du CEFCO vient de décider de réviser très attentivement toutes les données. Johanne Raimbault s'acquitte de cette tâche avec la compétence qu'on lui connaît. Si vous êtes intéressés à vous le procurer, vous pouvez remplir le bon de commande qui s'adresse aux chercheurs, archivistes et bibliothécaires. Le coût s'élèvera à environ \$75.00.

CEFCO
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0H7

Veuillez s'il vous plaît me faire parvenir l'index du journal, Le Métis.

Nom.....

Adresse.....

.....

Ci-inclus un chèque ☐ un mandat de poste ☐

Le bulletin du CEFCO

Les membres du Bureau de direction rappellent à ceux qui peuvent aider à défrayer le coût du bulletin de ne pas hésiter à le faire.

Vu le plus grand nombre de pages du bulletin n° 3, nous avons connu un déficit en septembre. Les numéros 4, 5 et 6 ne compteront pas moins qu'une quarantaine de pages. Que pensez-vous de \$3.00?

Ceux qui ont déjà envoyé leur offrande, oubliez ce rappel. Nous émettrons des reçus à l'adresse des lecteurs qui nous donneront un "coup de pouce". Merci.

CEFCO
Collège universitaire de Saint-Boniface
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0H7

Nom.....

Adresse.....

.....

Les numéros 1, 2 et 3 se vendent à \$1.50 chacun.

Bureau de direction

Annette Saint-Pierre, directrice
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba, R2H 0H7

Gabriel Bertrand
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba, R2H 0H7

Taïb Soufi
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba, R2H 0H7

Hubert Mayes
Département des lettres françaises
Université de Winnipeg
515, avenue Portage
Winnipeg, Manitoba, R3B 2E9

Alexandre L. Amprimoz
St. John's College
Université du Manitoba
Winnipeg, Manitoba, R3T 2M5

Le bulletin est publié trois fois par année; il s'adresse surtout aux personnes et aux institutions qui s'intéressent aux travaux de recherches effectués par le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest.
Le CEFCO a été fondé en 1975 par Robert Painchaud, Georges Damphousse et Annette Saint-Pierre.

ISSN 0226-0670

Editrice: Annette Saint-Pierre

Veuillez adresser toute correspondance au CEFCO, Collège de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 0H7.
Téléphone: (204) 233-0210) poste 147 ou 148.